



**Coalition Nationale pour la
Cour Pénale Internationale
(CN- CPI) – RDC**

Kinshasa, le

Siège social : 386, avenue du Marché
Kinshasa/ Gombe.- Tél. + 243 99 99 166 96- + 243 99 99 461 32
E-mail : coalition_cpi@yahoo.co.uk Web site : www.cn-cpi.cd

COMMUNIQUE DE PRESSE N°003/2007

La Coalition nationale pour la Cour pénale internationale, CN- CPI en sigle, se félicite de la publication en République démocratique du Congo du rapport du Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ) : "*Sensibilisation à la Cour Pénale Internationale (CPI) en RDC - Sortir du Profil Bas*".

*Kinshasa, le 07 mai 2007 – (Médias - CPI) – En partenariat avec la Coalition Nationale pour la Cour pénale internationale (CN-CPI), le Centre international pour la justice transitionnelle, ICTJ en sigle, a rendu public ce lundi 07 mai 2007 le rapport réalisé par M. Franck Petit intitulé : "*Sensibilisation à la Cour Pénale Internationale (CPI) en RDC - Sortir du Profil Bas*".*

La CN- CPI rappelle que la CPI étant une institution judiciaire internationale nouvelle elle se doit de faire connaître auprès du public de façon non équivoque ses objectifs, ses forces ainsi que ses limites de manière à ne pas suscité des vains espoirs qui risquent à terme de ruiner sa crédibilité.

Le travail réalisé par ICTJ auquel la CN- CPI a participé tant à Kinshasa qu'en Ituri démontre à suffisance que la population congolaise a fondé (et fonde encore peut-être) son espoir sur la CPI en tant que seul mécanisme judiciaire pouvant apporter une réponse certaine au besoin de justice des victimes et par delà de réparation des dommages subis en initiant des poursuites contre tout celui qui a commis des crimes aussi graves que le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

La sensibilisation que doit mener la CPI en RDC devrait donc permettre d'assurer à la CPI une certaine visibilité en terme de capacité à réprimer les auteurs des crimes internationaux par delà leurs qualités officielles et leurs positions dans les institutions publiques.

La CPI l'a-t-elle fait ? C'est possible. Mais le rapport de ICTJ relève en effet que l'approche " profil bas" adopté par le Bureau du procureur dans sa stratégie des poursuites s'est fait ressentir dans la politique de communication et de sensibilisation du Greffe débouchant sur une impression globale d'une cour criminelle internationale timorée et hésitante.

C'est ainsi qu'intervenant devant la tribune lors de la plénière de l'Assemblée des Etats – Parties au Statut de la CPI le 23 novembre 2006, la CN- CPI par la voix de son Coordonnateur a soutenu la nécessité d'augmenter le budget de la sensibilisation en ces termes : "*De fait, en RDC, les espoirs envers la CPI sont immenses. Nous*

espérons en effet, que la Cour Pénale Internationale puisse être réellement un mécanisme de dissuasion, d'espoir pour les victimes et de promotion de la paix.

Dans ce sens, il devient important que la population à travers la RDC puisse être au courant du mandat et des activités de la Cour.

Je lance donc un appel, à cette Assemblée, afin de s'assurer que la CPI soit dotée de moyens adéquats, pour qu'elle puisse assumer pleinement sa mission de sensibilisation et d'éducation, non seulement en RDC, mais aussi dans tous les pays en situation. Son avenir et sa réussite dépendent de son acceptation par les peuples pour lesquels elle est sensée rendre justice''.

Pour sa part, la CN- CPI et ses membres notamment ACIDH, ARC, CDHC, ASADHO, LIPADHO, GROUPE LOTUS, LIGUE DES ELECTEURS ont fait un travail remarquable de sensibilisation de l'opinion publique et des autorités publiques sur la nécessité non seulement de l'appropriation de la CPI comme un mécanisme nouveau de lutte efficace contre l'impunité, mais surtout de la coopération à lui donner comme gage de sa réussite.

Le film documentaire " **La Cour pénale internationale désormais une réalité. Entre espoir et crainte**" que nous présentons à cette occasion est un de nos moyens de sensibilisation. Ce documentaire réalisé avec l'appui de la Fondation Suédoise pour les droits humains démontre que malgré l'immense espoir suscité par la CPI au lendemain de la remise de Thomas Lubanga, les craintes au sein de l'opinion continuent toujours tant que les autres criminels parmi les plus éminents continuent à se promener librement, tant qu'il aura un seul accusé avec une seule charge, tant qu'il y aura un nombre faible de témoins appelés à participer à la procédure, tant qu'il aura des instructions des autorités congolaises sur la surséance des poursuites à l'égard des seigneurs de guerre de l'Ituri et d'ailleurs en vue de promouvoir la "paix", tant que ces mêmes seigneurs de guerre continueront à être élevés au rang d'officier supérieur et même d'officier général au sein de l'armée...

Nous lançons donc un appel pressant aux autorités congolaises et à la CPI da faire preuve de plus de fermeté et d'engagement dans la poursuite des auteurs présumés des crimes internationaux. **LA PAIX EN RDC EST À CE PRIX.**

Enfin, la CN-CPI, qui est un réseau de plus de 150 ONG congolaises, réaffirme sa ferme volonté de continuer à soutenir le travail de la CPI et des tribunaux congolais dans la lutte contre l'impunité des crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crime de génocide en RDC.

Pour la CN- CPI,

Christian Hemedi, Coordonnateur.